



Courtier spécialiste de l'assurance des acteurs de la santé

BEAH est une société de courtage en assurance spécialisée dans l'assurance des acteurs de la santé (établissements et professionnels publics et privés). Ses équipes accompagnent les acteurs de la santé sur l'ensemble de leurs besoins en assurance. Le cœur de son activité est l'assurance responsabilité civile des établissements de santé publique, secteur sur lequel BEAH demeure le courtier leader en France. BEAH sera notamment présent lors du salon SantExpo à Paris, Porte de Versailles du 17 au 19 mai prochain.

Propos recueillis auprès de **Benoît Sassard**, directeur construction



Pouvez-vous nous présenter l'entreprise BEAH ?

Benoît Sassard : BEAH est le premier courtier français des établissements de soins publics et privés avec une spécialisation sur l'assurance de responsabilité civile. Nous assurons également la garantie dommage

aux biens des hôpitaux ainsi que diverses garanties complémentaires. Aujourd'hui, BEAH recense plus de 750 clients parmi les structures de soins et une cinquantaine de collaborateurs répartis à travers le territoire avec, en plus de notre siège social à Paris, nos bureaux historiques à Besançon qui abritent la partie administrative ainsi que des bureaux à Lyon, Londres ou encore Milan, qui témoignent de notre ancrage européen.

En 2018, vous avez ouvert une branche d'assurance construction, quels sont les atouts de cette branche et pourquoi était-il pertinent d'accompagner les établissements de santé dans leur projets structurels ?

B. S. : L'ouverture en 2018 de cette branche construction répondait notamment à une demande de certains clients qui avaient l'habitude de nous solliciter ponctuellement pour des projets. Elle s'est révélée être un formidable levier de croissance et de diversification pour l'entreprise et une possibilité pour nos clients, de disposer d'une offre de services plus complète à la fois sur la responsabilité civile et désormais aussi sur les travaux de construction qui représentent un enjeu majeur pour les établissements de santé. Nous accompagnons, ou avons accompagné, notamment le CHU de Saint-Étienne (Travaux 30M€), le CH Sud Francilien (11 M€), le CH de Bischwiller (13 M€), le CH de Sens (5,6 M€), le CH de Montfavet à Avignon (4,8 M€) ou encore le CH des Pays de Morlaix (19,5 M€).

Quelles sont les spécificités de l'assurance construction pour les établissements de santé ?

B. S. : L'assurance construction est avant tout fortement réglementée. Les établissements de soins publics, souscrivent dans la plupart des cas une assurance « *Dommages Ouvrage* ». C'est une garantie dite de « *préfinancement* », dont l'objectif est d'intervenir rapidement pour procéder au remboursement de nos clients sous 90 jours. Charge ensuite à nous, de rechercher les responsabilités auprès des entreprises intervenantes et d'être dédommagés par leurs assureurs. Nous proposons également une assurance pendant la construction que nous appelons « *Tous Risques Chantier* » qui couvre l'ensemble des dommages de l'ouverture du chantier jusqu'à la livraison du bâtiment.

Existe-t-il des différences de risques entre un projet de construction neuve et une opération en site occupé ?

B. S. : Ce sont deux types d'opérations complètement différentes. Les projets neufs sont souvent des opérations plus classiques pour l'assureur alors que les réhabilitations en site occupé sont plus spécifiques et nécessitent de travailler avec des assureurs spécialisés. Parmi les partenaires avec qui nous collaborons le plus régulièrement, citons la Mutuelle des Architectes Français (MAF) qui est experte des assurances « *Dommages Ouvrage* » et de l'assurance construction en général. Les CHU, les Centres Hospitaliers et les cliniques font l'objet d'analyses très précises et souvent plus strictes que d'autres dossiers de construction. Nous prenons également en compte les montant de travaux qui sont souvent bien plus importants que pour des travaux de construction ordinaires.

Dans quelle mesure la souscription de ce type d'assurance est-elle contraignante d'un point de vue administratif ?

B. S. : Effectivement, l'assurance « *Dommages Ouvrage* » est assez complexe du point de vue administratif en raison du grand nombre de documents qui doivent être remis à l'assureur pour établir un dossier complet. Cela renforce la nécessité d'être bien accompagné par des professionnels spécialisés. Au sein de BEAH, une équipe de 5 personnes est dédiée à l'assurance construction ce qui assure à nos clients une plus grande expertise sur ces questions spécifiques et un suivi des dossiers plus rigoureux. Nous proposons également à nos clients un accompagnement juridique dispensé par les deux juristes travaillant au sein de notre cabinet.

La question environnementale étant de plus en plus présente, quelle est la réglementation en matière de construction des établissements de santé vis-à-vis de la RE 2020 ?

B. S. : À l'heure actuelle, les établissements de santé sont toujours sous l'égide de la RT 2012 mais nous sommes très attentifs à cette nouvelle réglementation RE 2020 puisqu'elle devrait entrer en vigueur à partir de 2023. Nous travaillons avec les assureurs sur ce sujet puisque de nouveaux procédés de construction verront le jour dans le but d'améliorer notamment l'isolation thermique des bâtiments. Chaque nouveau process utilisé doit être analysé pour s'assurer de sa pérennité.

Quelles sont les autres actualités de BEAH ?

B. S. : Depuis le 1^{er} janvier 2020, le seuil des marchés publics est passé à 40 000 euros pour les dossiers hors appels d'offre publics. Cela signifie qu'en dessous de ce seuil de cotisations d'assurance, un établissement de soins n'est plus obligé de monter un appel d'offre public. Nous avons, avec le concours de plusieurs assureurs, mis en place une procédure pour pouvoir émettre un devis en moins de 48 heures pour ces dossiers, hors appels d'offres publics, inférieurs à 4 millions d'euros de travaux avec la mise en place d'une plateforme permettant d'assurer un suivi très complet des différentes pièces nécessaires à l'établissement du dossier.





VOTRE ALLIÉ AGILE & EFFICACE



Garanties et services,

les meilleures prestations au meilleur prix.

BEAH, courtier innovant, spécialiste de l'assurance des acteurs de la santé.

Benoît SASSARD - 06 73 51 46 59 - bsassard@beacbrokers.fr

À VOS CÔTÉS, DE VOTRE CÔTÉ, ET TOUJOURS LÀ POUR VOUS.

www.beagroup.eu